

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL  
GRAND PARIS SEINE OUEST

RAPPORT ANNUEL 2018  
SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC  
DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS



**Trier c'est protéger  
la planète  
et l'environnement**

Retrouvez les bienfaits  
de votre geste de tri  
et les conseils pour bien trier  
[www.seineouest.fr](http://www.seineouest.fr)

06 800 10 10 21

ECO EMBALLAGES

GRAND PARIS  
SEINE OUEST

BOULEVARD DE LA CROIX  
COURVILLE  
92515 LES MULLINGS  
BOULEVARD LA CROIX  
STAINS  
93015  
VILLE D'EVRY

Prêtre-Christophe BACHET  
Président du Grand Paris Seine Ouest  
Maire de Courville (Seine-Saint-Denis)

Christiane BARODY-WEISS  
Vice-présidente déléguée à l'environnement et aux déchets  
Maire de Meudon-la-Croix



# Sommaire

PRESENTATION GENERALE .....	4
Le territoire concerné.....	4
Les différents déchets .....	5
La compétence collecte et traitement .....	5
La politique en matière de gestion des déchets.....	6
Les différents acteurs .....	7
INDICATEURS TECHNIQUES COLLECTE .....	8
Tonnages 2018 & évolution.....	8
Les Collectes de déchets en porte à porte .....	10
La Collecte des déchets en apport volontaire .....	15
La collecte pneumatique .....	18
Les déchèteries.....	19
La gestion des dépôts sauvages .....	21
INDICATEURS TECHNIQUES TRAITEMENT .....	22
Carte des équipements .....	22
Le devenir des déchets .....	22
INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS.....	24
Principaux contrats de prestations.....	24
Dépenses et recettes globales liées au fonctionnement du service de gestion des Déchets 2018.....	25
Présentation des couts du service de gestion des déchets.....	25
Couts du service & financement .....	26
Structure du coût du service public.....	26
Coût du service par flux de déchets .....	28
Comparaison avec les données du référentiel ADEME .....	31
Evolution des couts .....	32
PREVENTION DES DECHETS .....	33
Qu'est-ce que la prévention des déchets ? .....	33

La collecte solidaire d'appareils électriques.....	33
Le Compostage .....	33
LA COMMUNICATION.....	35
Evènementiel.....	35
Des outils de communication .....	35
PERSPECTIVES 2019.....	36

# PRESENTATION GENERALE

## LE TERRITOIRE CONCERNE

L'Établissement Public Territorial GPSO Grand Paris Seine Ouest assure l'élimination des déchets ménagers et assimilés au sein de ses 8 communes membres qui comptent 320 767 habitants en 2018.



	Population	Part / Population totale
<b>Boulogne-Billancourt</b>	119_127	37%
<b>Chaville</b>	20_308	6%
<b>Issy-les-Moulineaux</b>	69_941	22%
<b>Marnes-la-Coquette</b>	1_801	1%
<b>Meudon</b>	46_030	14%
<b>Sèvres</b>	23_718	7%
<b>Vanves</b>	28_139	9%
<b>Ville-d'Avray</b>	11_703	4%
<b>Total</b>	<b>320_767</b>	<b>100%</b>

INSEE - population totale légale au 01/01/18

## LES DIFFERENTS DECHETS

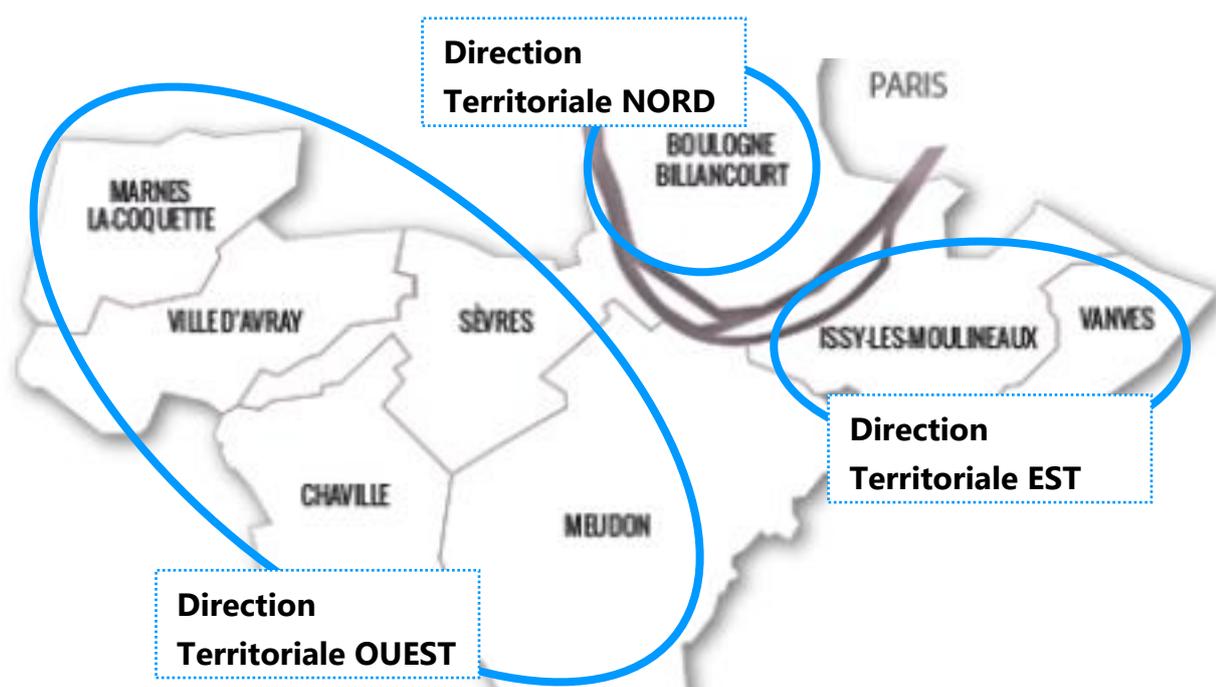
Les déchets collectés sous la responsabilité des collectivités sont appelés « déchets ménagers » (provenant des ménages) et « assimilés » (provenant des activités économiques mais collectés avec les déchets des ménages). Les déchets ménagers et assimilés sont composés :

- des **Ordures Ménagères et Assimilées** (OMA) qui désignent l'ensemble des déchets produits quotidiennement par les ménages : ordures ménagères résiduelles (OMR), emballages, papiers graphiques, verre et biodéchets, le cas échéant. Cela comprend également les déchets des professionnels qui sont collectés en mélange avec les déchets des ménages. On parle alors de déchets « assimilés » aux déchets ménagers.
- des **Déchets occasionnels** qui désignent l'ensemble des déchets produits de façon ponctuelle par les ménages : déchets verts issus de l'entretien des jardins, déchets dangereux, Déchets d'Équipements Electriques ou Electroniques (DEEE ou D3E), objets encombrants, déchets de construction et de démolition, etc.

## LA COMPETENCE COLLECTE ET TRAITEMENT

L'Établissement Public Territorial GPSO gère, au titre de ses compétences optionnelles, la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés sur son territoire.

Afin de permettre une plus grande efficacité des services techniques, le territoire communautaire est découpé en trois zones de proximité déterminées en fonction du nombre d'habitants et des spécificités géographiques du territoire :



La compétence traitement est transférée directement au **Syctom**, l'Agence Métropolitaine des Déchets Ménagers (regroupant plus de 80 communes d'Ile-de-France).

Le Syctom assure :

- Le traitement des déchets (ordures ménagères, objets encombrants et emballages ménagers recyclables)
- La gestion du réseau de déchèteries fixes et mobiles

## LA POLITIQUE EN MATIERE DE GESTION DES DECHETS

Grand Paris Seine Ouest s'inscrit dans une politique durable de gestion des déchets conforme aux objectifs du Grenelle de l'Environnement :

- Réduire à la source les déchets produits sur le territoire. Pour ce faire, GPSO met en œuvre des actions de prévention des déchets.
- Augmenter le recyclage matière. GPSO, en lien avec le Syctom, a lancé deux expérimentations depuis novembre 2018 pour le tri des déchets alimentaires.
- Réduire au maximum les nuisances dues à la collecte avec notamment l'intégration dès 2012 de bennes roulant au GNV ainsi qu'électriques...

## LES DIFFERENTS ACTEURS

Les compétences entre les différents acteurs de la gestion des déchets (collecte et traitement) se répartissent de la façon suivante :

Flux	Mode de collecte	Collecte	Traitement
Ordures Ménagères résiduelles	PAP	GPSO	Syctom
Emballages et papiers (hors verre)	PAP	GPSO	Syctom
Verre / OMr / Emballages et papiers	AV	GPSO	GPSO / Syctom
Encombrants	PAP	GPSO	Syctom
Déchèteries mobiles et fixes	AV	Syctom	Syctom
Déchets Dangereux	AV	GPSO	Syctom
Textiles usagés	AV	GPSO	GPSO

**Particularité** : Marnes-la-Coquette, intégrée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, a souhaité maintenir son service de collecte en porte à porte de verre auprès de ses habitants.

*OMr : Ordures Ménagères résiduelles*

*PAP : Collecte en porte à porte*

*AV : Collecte en apport volontaire*

# INDICATEURS TECHNIQUES COLLECTE

## TONNAGES 2018 & EVOLUTION

Le tableau ci-après présente l'ensemble des tonnages de déchets collectés en 2017 et 2018.  
**116 000 tonnes de déchets ont été collectées en 2018.**

DECHETS COLLECTES	2017					2018					Evolution tonnages 2018/2017
	PAP + PAV	dépôts sauvages	Dtri mobiles	Dtri Meudon	Total	PAP + PAV	dépôts sauvages	Dtri mobiles	Dtri Meudon	Total	
Ordures Ménagères Résiduelles	77 033	2 161			79 194	77 651	2 060			79 711	0,65%
Emballages (hors verre)	13 094				13 094	12 817				12 817	-2,11%
Verre	6 388				6 388	6 516				6 516	2,00%
Déchets alimentaires						38				38	
Encombrants	5 158	1 354	nc	2 469	8 981	5 160	1 099	nc	2 320	8 579	-4,48%
Déchets végétaux		576	nc	653	1 228	130	564	nc	673	1 368	11,33%
Déchets dangereux des ménages	17	51	nc	106	174	20	49	nc		69	-60,52%
Gravats		470	nc	1 161	1 631		208	nc	1 500	1 708	4,68%
Textiles usagés	492			36	528	434				434	-17,86%
Bois cartons		222	nc	385	607		108	nc	438	546	-9,99%
DEEE	26		nc	222	248	58	47	nc	208	313	26,17%
Déchets nettoyage de voirie	3 460				3 460	3 996				3 996	15,49%
<b>Total des déchets ménagers et assimilés</b>	<b>105 667</b>	<b>4 834</b>	<b>0</b>	<b>5 032</b>	<b>115 533</b>	<b>106 818</b>	<b>4 135</b>	<b>0</b>	<b>5 140</b>	<b>116 093</b>	<b>0,48%</b>

\*Les tonnages de la déchèterie de Meudon proviennent en très grande majorité des visiteurs de l'Etablissement Public Territorial GPSO. Les tonnages de déchets déposés à la déchèterie parisienne qui d'Issy Paris XV ne sont pas connus.

Le tableau ci-après présente l'ensemble des ratios de déchets collectés en 2017 et 2018.

**362 kg de déchets ménagers et assimilés** (tout confondu, hormis les tonnages de la déchèterie parisienne et des déchèteries mobiles non connus) **par habitant ont été collectés en 2018**. Selon l'ORDIF, la production 2015 de déchets ménagers et assimilés en Ile-de-France est de 454 kg/habitant. L'écart provient surtout des apports en déchèteries, mais également du ratio d'ordures ménagères résiduelles.

DECHETS COLLECTES	2017					2018					Evolution ratios 2018/2017
	PAP + PAV	dépôts sauvages	Dtri mobiles	Dtri Meudon	Total	PAP + PAV	dépôts sauvages	Dtri mobiles	Dtri Meudon	Total	
Ordures Ménagères Résiduelles	243	7			249	242	6			249	-0,34%
Emballages (hors verre)	41				41	40				40	-3,08%
Verre	20				20	20				20	1,00%
Déchets alimentaires	0				0	0				0	
Encombrants	16	4	nc	8	28	16	3	nc	7	27	-5,42%
Déchets végétaux		2	nc	2	4	0	2	nc	2	4	10,24%
Déchets dangereux des ménages	0	0	nc	0	1	0	0	nc	0	0	-60,91%
Gravats		1	nc	4	5		1	nc	5	5	3,65%
Textiles usagés	2			0	2	1			0	1	-18,66%
Bois cartons		1	nc	1	2		0	nc	1	2	-10,87%
DEEE	0	nc	nc	1	1	0	0	nc	1	1	24,93%
Déchets nettoyage de voirie	11				11	12				12	14,35%
<b>Total des déchets ménagers et assimilés</b>	<b>333</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>16</b>	<b>364</b>	<b>333</b>	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>16</b>	<b>362</b>	<b>-0,50%</b>

## LES COLLECTES DE DECHETS EN PORTE A PORTE

Les collectes en porte à porte concernent 3 flux principaux : les ordures ménagères résiduelles, les déchets d'emballages recyclables, les objets encombrants.

### LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES



La collecte de la partie non recyclable des déchets ménagers est effectuée en porte à porte par des prestataires de collecte.

Des bacs individuels à couvercle gris sont mis gratuitement à disposition des usagers. Le volume des bacs (de 120 litres à 770 litres) est fixé en fonction de la taille du ou des ménages équipés.



La fréquence de collecte varie selon les secteurs et les particularités du territoire :

- Deux fois par semaine pour les zones peu denses (majorité d'habitat individuel)
- Trois à cinq fois par semaine pour les zones denses (majorité d'habitat collectif)
- Cinq à six fois par semaine pour la commune de Boulogne-Billancourt, dont le territoire est particulièrement dense ainsi que pour quelques micro-quartiers du territoire.

**76 486** tonnes d'ordures ménagères résiduelles ont été collectées en 2018, via les services de collecte en porte à porte (déduction faite des tonnages liés à la collecte en apport volontaire et aux dépôts sauvages). Il est à noter que les tonnages de certains marchés alimentaires du territoire sont inclus dans ce chiffre.

Le ratio d'OMR par habitant collecté à travers l'ensemble des dispositifs de collecte (en PAP, en AV, par la Régie avec les dépôts sauvages) est en 2018 de **242 kg/habitant**, soit une stabilisation par rapport à 2017.

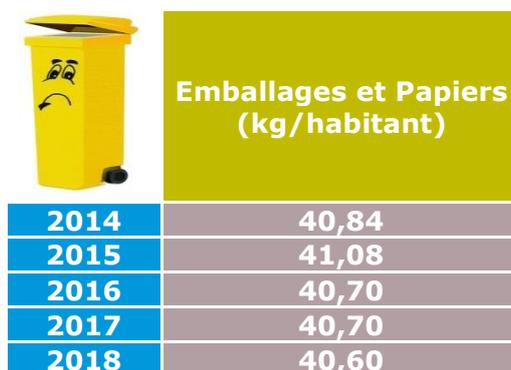
### LES EMBALLAGES RECYCLABLES, LES PAPIERS ET JOURNAUX-MAGAZINES

Cette collecte des multi-matériaux s'effectue en porte à porte dans des bacs gris à couvercle jaune une fois par semaine sur l'ensemble du territoire communautaire.

A l'instar des bacs d'ordures ménagères, les contenants pour le tri sont mis à disposition gratuitement par l'Etablissement Public Territorial GPSO.

**12 817** tonnes de déchets recyclables ont été collectées dans les bacs jaunes en 2018, via les services de porte-à-porte (déduction faite des tonnages liés à la collecte en apport volontaire).

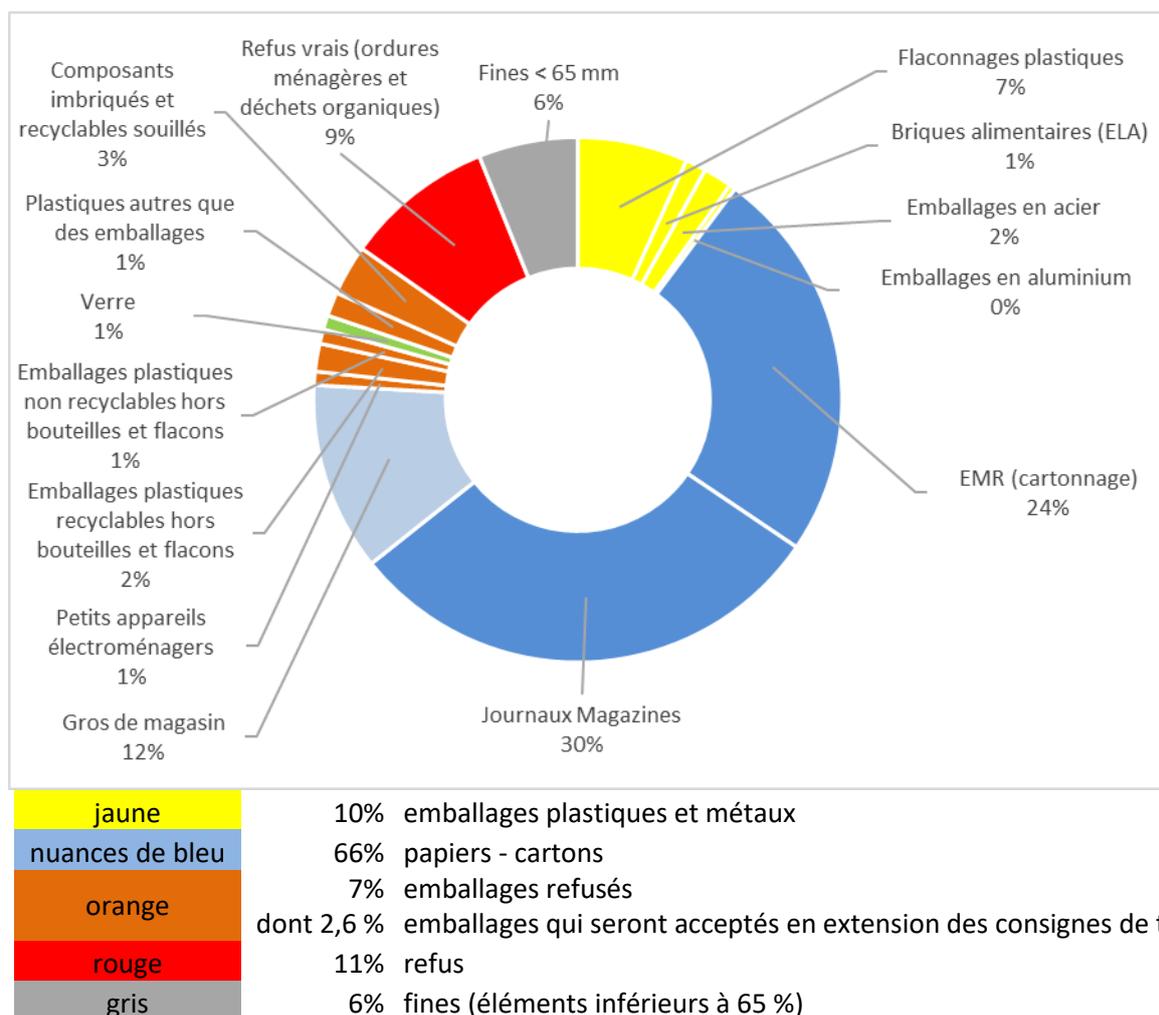
Le ratio d’emballages-Papiers par habitant collecté à travers **l’ensemble des dispositifs de collecte** (en PAP et en AV) est en 2018 de **40,6 kg/habitant**, en légère baisse par rapport à 2017.



Il faut relever la bonne performance de collecte des emballages et papiers collectés à **Marnes-la-Coquette**, de **53 kg** par habitant, que l’on retrouve aussi avec le matériau verre.

Chaque année, le Sycotom réalise des caractérisations pour évaluer la part des déchets recyclables contenus dans les bacs jaunes du territoire de GPSO.

Le schéma ci-dessous présente une moyenne des résultats des caractérisations effectuées en 2018 sur des bennes GPSO à l’entrée au centre du tri :



Le taux de refus est en augmentation : des actions devront être menées.

---

## LES ENCOMBRANTS

Les objets encombrants sont les déchets volumineux des ménages qui n'entrent pas dans les bacs ou dans une autre catégorie de collecte. Ce sont essentiellement aujourd'hui les meubles et ferrailles, le reste pouvant être déposé dans des filières ad hoc (gravats, déchets toxiques, déchets verts...)

Ils sont collectés en porte à porte une fois par mois sur l'ensemble du territoire sauf à Boulogne-Billancourt où ils sont collectés une fois par semaine et à Marnes-la-Coquette où ils sont collectés une fois tous les deux mois.

En 2018, **6 258 tonnes** d'encombrants ont été collectées par ces dispositifs de collecte en porte à porte ou par les équipes en charge des dépôts sauvages, soit une **baisse de 4% par rapport à 2017**.

**On estime que près de 20 % des objets encombrants ont été collectés hors des jours de collecte prévus par les équipes en charge de la collecte des dépôts sauvages (plus de 1000 tonnes).**

Ces dépôts dégradent l'espace public et accroissent le coût financier de collecte en engendrant des services complémentaires et journaliers, alors même que les habitants de l'Etablissement Public Territorial GPSO ont la possibilité de déposer leurs encombrants en déchèteries fixes ou en déchèterie mobile en dehors des jours de collecte dédiés.



---

## LE VERRE

Marnes-la-Coquette a maintenu sa collecte en porte à porte du verre lors de son intégration à GPSO. 66 tonnes ont été collectées en 2018, soit **36,7 kg/habitant**. Pour comparaison, en moyenne sur les villes de GPSO, on collecte 20,3 kg/habitant en 2018.

---

## LES DECHETS ALIMENTAIRES

Grand Paris Seine Ouest a souhaité profiter du dispositif mis en place par le Sycotom pour tester la collecte des déchets alimentaires sur deux communes, Ville-d'Avray et Marnes-la-Coquette, et sur 10 écoles. En effet, le Sycotom permet à ses collectivités adhérentes d'expérimenter cette collecte jusque mars 2021, en prenant en charge :

- L'étude de faisabilité
- Les outils de communication (conception et impression)
- La sensibilisation via des éco-animateurs (stands, animations, porte-à-porte)
- La formation des écoles et commerçants
- La fourniture des bacs à un tarif préférentiel (15 €/bac), des bioseaux et des sacs (à 10 % du coût d'achat)
- La collecte et le traitement à un tarif préférentiel (5 €/tonne)

La collecte a débuté le 20 Novembre 2018, au terme de deux semaines de porte-à-porte des éco-animateurs, qui a permis d'informer les habitants et de leur remettre le kit de tri (guide de tri, mémo tri magnétique, bioseau, sacs biodégradables), en parallèle de la distribution des sacs marrons.

**LA COLLECTE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES, C'EST POUR BIENTÔT !**

- 1**  
**DU 5 AU 16 NOVEMBRE 2018**  
Distribution des bacs marron
- 2**  
**DU 5 AU 17 NOVEMBRE 2018**  
Sensibilisation aux consignes de tri et distribution des P'tits bacs et des sacs transparents biodégradables par les éco-animateurs en porte-à-porte
- 3**  
**À PARTIR DU 20 NOVEMBRE 2018**  
Démarrage de la collecte des bacs marron

**CETTE COLLECTE AURA LIEU TOUS LES MARDIS MATIN**

0 800 10 10 21 | [gps@seineouest.fr](mailto:gps@seineouest.fr) | [seineouest.fr](http://seineouest.fr) et [mesdechetsalimentaires.fr](http://mesdechetsalimentaires.fr)

**syctom** | **SEINE OUEST** | **MARNE-LE-CORNET** | **VILLE-D'AVRAY**

Pierre-Christophe BAGIET  
Président de Grand Paris Seine Ouest  
Nicolas BOURGAIN  
Maire de Boulogne-Billancourt

Christiane BARDET-WEISS  
Vice Présidente en charge de Développement durable  
Maire de Marolles-les-Bains

Alain de MARDILLAC  
Maire de Ville-d'Avray

## DIVERS

Le service public d'élimination des déchets intègre également la collecte et le traitement des déchets produits par les services des communes et de l'intercommunalité (entretien des bâtiments, espaces verts, cimetières, certains marchés alimentaires).

### ZOOM : LES DECHETS NON MENAGERS

Les déchets non ménagers relèvent de la responsabilité de leur producteur. Cependant, les collectivités en charge de la collecte peuvent choisir de collecter les déchets assimilables à des déchets ménagers. C'est le cas à Grand Paris Seine Ouest jusqu'à un seuil défini à 3 000 litres par semaine.

Au-delà du seuil de 3000 litres/semaine, les déchets non ménagers ne sont pas collectés par le service public de collecte des habitants. Ils sont à la charge des producteurs via des collectes privées ou par l'intermédiaire de la société Veolia dans le cadre d'une Délégation de Service Public.

Véolia, délégataire pour le compte de GPSO de la collecte des déchets industriels et banals, assure la mise à disposition des bacs et leur collecte. En contrepartie des déchets collectés, les entreprises versent une redevance à Véolia.

En 2018, le dispositif de la DSP a permis de collecter :

- 4 317 tonnes de déchets en mélange
- 360 tonnes de déchets recyclables

218 sociétés ont eu recours à ce service dans le cadre de la délégation de service public

## MODE D'EXPLOITATION DES COLLECTES EN PORTE A PORTE

Déchets collectés en Porte à Porte	Mode d'exploitation		Contenant	% population desservie
	Issy-les-Moulineaux, Vanves, Ville-d'Avray, Chaville, Meudon, Sèvres, Marnes-la-Coquette	Boulogne-Billancourt		
Ordures ménagères résiduelles)	SUEZ	SEPUR	Bac gris	98,5%*
Emballages et papiers (hors verre)	SUEZ	SEPUR	Bac couvercle jaune	98,5%*
Encombrants	SEPUR		En tas sur la voie publique	100%
Déchets des professionnels collectés par la DSP	VEOLIA (DSP)		Bac couvercle grenat ou jaune	Producteurs non ménagers produisant plus de 3 000 L / semaine

Les habitants non desservis en PAP sont desservis en apport volontaire (collecte pneumatique ou enterrée).

## FREQUENCE DES COLLECTES EN PORTE A PORTE

Fréquences de collecte en Porte à Porte	Ordures Ménagères	Emballages et papiers (hors verre)	Encombrants	Verre
Boulogne-Billancourt	5 à 6 fois/sem	1 fois/sem	1 fois/sem	-
Chaville	2 à 3 fois/sem	1 fois/sem	1 fois/mois	-
Issy-les-Moulineaux	2 à 4 fois/sem	1 fois/sem	1 fois/mois	-
Meudon	2 à 4 fois/sem	1 fois/sem	1 fois/mois	-
Sèvres	2 à 5 fois/sem	1 fois/sem	1 fois/mois	-
Vanves	2 à 3 fois/sem	1 fois/sem	1 fois/mois	-
Ville-d'Avray	2 à 3 fois/sem	1 fois/sem	1 fois/mois	-
Marnes-la-Coquette	2 fois/semaine	1 fois/sem	1 fois tous les 2 mois	2 fois/mois

## LA COLLECTE DES DECHETS EN APPORT VOLONTAIRE

Plusieurs flux de déchets sont collectés en apport volontaire, soit avec le nécessaire déplacement de l'habitant vers le point de collecte dédié.

Flux collectés en apport volontaire	Entreprises exploitantes	Modes de dépôt	Densité
Verre	OTUS VEOLIA	Conteneurs (379 conteneurs)	1 conteneur pour 850 habitants
Déchets ménagers spéciaux	VEOLIA-SARP Industries	Camionnette	de 1 à 2 fois/mois/ville
Textiles	ECOTEXTILE	Conteneurs (36 points d'apport volontaires)	1 emplacement pour 8 900 habitants
Sapins	SEPUR	Lieux aménagés	127 points de dépôts



### LE VERRE

Sur l'ensemble du territoire de Grand Paris Seine Ouest, hormis Marnes la Coquette, la collecte du verre (bouteilles, pots et bocaux en verre) s'effectue dans des conteneurs disposés sur la voie publique.

En 2018, le territoire compte 379 conteneurs (280 conteneurs aériens et 99 conteneurs enterrés).

Cette modalité de collecte en apport volontaire a plusieurs avantages :

- Qualité de la collecte sélective (pas de calcin écrasé par les bennes tasseuses, peu d'erreurs)
- Pas de difficulté de stockage de bacs en plus dans les locaux
- Pas de gêne de bruit de collecte à chaque numéro de rue mais uniquement au PAV
- Moins de bennes dans les rues
- Un coût divisé par au moins 3 par rapport à la collecte en porte à porte

Pour satisfaire au mieux le souhait d'intégration de ces mobiliers urbains dans notre milieu urbain dense, l'Etablissement Public Territorial GPSO développe une politique d'enfouissement de ses conteneurs à verre au gré des réaménagements de voirie et de la place disponible en sous-sol.

Ces conteneurs enterrés permettent de :

- libérer l'espace public,
- améliorer le cadre de vie
- limiter les nuisances sonores,
- faciliter l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

6 450 tonnes d'emballages verre ont été collectés en 2018 par le biais de ces conteneurs.

↑ GPSO a un ratio de collecte par habitant qui s'élève à **20,3 kg/an** alors qu'il était de 20,1 en 2017 (20 kg en moyenne pour les villes du Sycotm), soit 1 % d'augmentation.

Des conteneurs d'apport volontaire disposés sur la voie publique permettent de récupérer les vêtements usagés (textile, maroquinerie, chaussures et linge de maison).

Depuis 2013, un prestataire unique a le droit de disposer des conteneurs sur le domaine public pour le compte de GPSO, soit EcoTextile.

**36** conteneurs sont ainsi mis à disposition et collectés par l'entreprise Ecotextile, prestataire de GPSO.

Le textile collecté fait l'objet d'un recyclage ou d'un réemploi. Une part minime n'est pas valorisable et sera incinérée.

**434** tonnes de textiles ont été collectées en 2018 sur l'ensemble de ces containers, contre 492 tonnes l'année précédente.



Cette prestation de collecte ne coûte rien à l'Etablissement Public Territorial GPSO. Les conteneurs sont installés sur le domaine public et collectés gratuitement par le prestataire qui se rétribue sur le recyclage et le réemploi du textile.

La filière textile existe aussi sur les villes à travers les vestiaires des associations caritatives, ou d'autres prestataires qui disposent des containers sur des espaces privés comme les parkings de supermarchés...

## LES DECHETS DANGEREUX DES MENAGES

Les déchets dangereux des ménages, sont les déchets qui, par leur caractéristique ou leur composition, présentent un risque pour la santé de l'homme et pour l'environnement. Il s'agit essentiellement de pots de peinture, batteries et accumulateurs, solvants, huiles de vidange, produits phytosanitaires...

La collecte, assurée par la société **VEOLIA SARP INDUSTRIES**, se fait selon plusieurs modes :

- Camionnette aménagée pour les déchets dangereux des ménages qui stationne 1 à 2 fois par mois sur les marchés alimentaires et devant certains bâtiments publics. Ce dispositif est présent sur l'ensemble du territoire de GPSO.
- Une collecte de piles est organisée chez certains commerçants du territoire et les bâtiments publics qui disposent de petits collecteurs à l'attention du public
- Collecte dans les centres techniques : les services de GPSO récupèrent des déchets dangereux abandonnés par les habitants sur la voie publique et les stockent dans les centres techniques. Ils sont alors régulièrement collectés par la société VEOLIA /SARP Industries.



L'ensemble des tonnages collectés grâce à ces dispositifs s'élève en 2018 à **69,7** tonnes, soit une augmentation de 2 % par rapport à 2017. Les peintures, colles, vernis et solvants représentent la part la plus importante des déchets dangereux des ménages collectés.

Ces déchets sont éliminés suivant des filières ad hoc selon leurs caractéristiques dans les meilleures conditions de respect de l'environnement et de santé pour l'homme.

## LES SAPINS DE NOËL



Une collecte des sapins par apport volontaire a été organisée pendant la période de Noël. Ce service de proximité permet aux riverains d'éviter de se rendre en déchèterie pour se débarrasser des sapins de Noël et assure une meilleure valorisation de ces déchets végétaux. 127 points de dépôts ont été répartis sur l'ensemble des communes de GPSO.

130 tonnes de sapins ont été collectés en 2018.  
Les sapins sont essentiellement compostés.

## COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ET EMBALLAGES - PAPIERS EN APPORT VOLONTAIRE (CONTENEURS ENTERRES)

Ce dispositif qui consiste à installer des conteneurs enterrés au pied d'immeuble pour recueillir les déchets des habitants a pour objectif de favoriser le tri, supprimer une gestion de bacs difficile, améliorer le cadre de vie (plus de bacs sales encombrant les trottoirs), diminuer le nombre de collectes hebdomadaire.

Il existe sur 4 sites du territoire :

- Dans le nouveau quartier du centre-ville à Chaville : 13 conteneurs OM et CS ont été installés.
- Sur l'île Monsieur à Sèvres pour son centre nautique ainsi que les péniches amarrées.
- A Meudon Val Fleury pour desservir quelques petits immeubles sans locaux propreté.
- Rue Hélène Loiret à Meudon, dans le cadre d'un nouvel aménagement

187 tonnes d'ordures ménagères résiduelles et 30 tonnes de collecte d'emballages/papiers ont été collectées sur l'ensemble des sites équipés.

### ZOOM : LE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTE EN CONTENEURS ENTERRES

La collecte est assurée par VEOLIA OTUS via un marché dédié.

La collecte a lieu 2 fois par semaine pour les ordures ménagères et une fois par semaine pour les emballages.

La difficulté principale de cette collecte est la présence de dépôts sauvages auprès des containers, notamment des cartons devant être pliés ou découpés. Les services de GPSO assurent la propreté de ces dispositifs de façon journalière.

## LA COLLECTE PNEUMATIQUE

Ce dispositif innovant de collecte est en place sur 2 nouveaux quartiers d'Issy les Moulineaux.

### FORT D'ISSY

---

Si la collecte pneumatique a commencé à faire son entrée dans le paysage urbain des villes dans sa version fixe – terminal de collecte permanent dans un hangar –, le dispositif avec système de collecte mobile par un camion, choisi pour équiper le Fort d'Issy, est une première en France.

➔ **Les chiffres clés :**

- Nombre de logements desservis : 1 600
- Nombre de bornes : 115
- Réseau souterrain de collecte : 1,78 km
- Montant de l'investissement : 4,4 M € (études et camion compris)



### BORDS DE SEINE

---

Les travaux ont débuté au mois d'août 2012 et se sont achevés en fin d'année 2013 par la construction de la centrale d'aspiration dans le centre de traitement des déchets situé sur les quais. Contrairement au Fort, c'est un dispositif fixe qui a été retenu afin de profiter de l'opportunité d'aspirer directement les déchets dans ISSEANE.

➔ **Les prestataires privés :**

La conception et la réalisation de ce système ont été confiées au groupement Veolia Propreté – Envac – Urbaine de travaux – AT&E.

L'exploitation a démarré le 1<sup>er</sup> décembre 2014.

Exploitation et maintenance : marché attribué à Veolia Propreté

➔ **Les chiffres clés :**

- Nombre de logements desservis : 1 150

- Surface de bureaux desservis : 48 500 m<sup>2</sup> de bureau, 2760 m<sup>2</sup> de commerces + 4420 m<sup>2</sup> de crèches et écoles + 8 500 m<sup>2</sup> RIE
- Nombre de bornes : 66
- Réseau souterrain de collecte : 2,5 km
- Montant de l'investissement : 9,9 M € (études comprises)

### **Les tonnages 2018 des 2 sites :**

- **978** tonnes d'OMR collectées
- **173** tonnes d'emballages recyclables et journaux magazines collectées

La dernière ZAC, celle du Pont d'Issy, est en cours de construction. Les livraisons des différents bâtiments sont échelonnées jusqu'en 2024.

Les écueils principaux reposent sur la présence de bouchons dans le système d'aspiration à la suite de dépôts de cartons, notamment au Fort. GPSO a mis en place une collecte séparée de ce flux et a demandé aux commerçants, principaux responsables, d'éliminer les déchets inadaptés par un autre système.

## **LES DECHETERIES**

### **LA DECHETERIE DE MEUDON**

---

La gestion de la déchèterie a été reprise par le Syctom en 2016. Sur un terrain mis à disposition par l'Établissement Public Territorial GPSO, la déchèterie est ouverte à tous les habitants de Grand Paris Seine Ouest et aux autres villes des Hauts-de-Seine.

Ce dispositif permet ainsi de limiter la multiplication des dépôts sauvages sur le territoire de GPSO en apportant un service de proximité aux habitants.

En 2018, **5 140** tonnes de déchets ont été collectés sur la déchèterie de Meudon.

DECHETS COLLECTES A LA DECHETERIE DE MEUDON	Tonnages 2018
Objets encombrants	2 320
Déchets d'éléments d'ameublement	438,35
Déchets verts	673
Gravats	1 368
Ferrailles	132
DEEE	207,75
Déchets toxiques	nc
textiles usagés	nc
<b>TOTAL</b>	<b>5 140</b>

## LA DECHETERIE DE PARIS 15EME

Les habitants de Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux, Vanves et Sèvres ont également accès à la déchèterie fixe de Paris située quai d'Issy.

- Déchets autorisés :

Métaux, batteries, multi-matériaux, piles, papiers, objets encombrants, cartons, gravats, le verre, les réfrigérateurs, huiles de vidange, vêtements, radiographies, déchets dangereux

- Déchets interdits :

Les déchets végétaux ne sont pas acceptés.



Le site a enregistré 14 161 visites de la part d'usagers de GPSO.

## LES DECHETERIES MOBILES

Le Sycotom gère les déchèteries mobiles sur 3 communes de Grand Paris Seine Ouest (Boulogne-Billancourt, Vanves, Ville-d'Avray).

Ce dispositif permet aux habitants de GPSO de se débarrasser de leurs encombrants, déchets végétaux, DEEE et gravats (déchets toxiques non acceptés).

Ce service de proximité permet de compléter le dispositif de collecte en porte à porte des encombrants et d'apporter des solutions pour les autres déchets.

## LA GESTION DES DEPOTS SAUVAGES

Les agents des régies de l'Etablissement Public Territorial GPSO collectent les dépôts sauvages. On appelle « dépôt sauvage » tout dépôt de déchets sur la voie publique hors des jours et horaires de collecte prévus, ou dépôt de déchets non acceptés sur la voie publique (gravats, déchets verts, déchets toxiques...)

Dans le but d'assurer la salubrité publique, les dépôts sauvages sont ramassés tous les jours.

Les déchets sont collectés sélectivement selon différentes catégories :

- Les ordures ménagères
- Les déchets d'équipements électriques et électroniques
- Les gravats
- Les encombrants
- Les déchets toxiques
- Les déchets végétaux
- Le bois



Ce service a un coût très important pour l'Etablissement Public Territorial GPSO et pèse sur le coût répercuté à l'habitant.

On estime à environ **3 500** tonnes, soit 11 kg/habitant (en excluant les déchets végétaux déposés dans les Centres Techniques Municipaux et la collecte des gravats) les déchets collectés avec ce dispositif journalier pendant toute l'année 2018.

# INDICATEURS TECHNIQUES TRAITEMENT

## CARTE DES EQUIPEMENTS

Les déchets de la collectivité sont traités essentiellement par le Sycotom de Paris dans le Centre de traitement multifilières Isséane 47-103, quai du Président Roosevelt à Issy-les-Moulineaux.



47-103 : Isséane, centre de traitement multifilières des déchets ménagers

## LE DEVENIR DES DECHETS

### LA VALORISATION MATIERE

Le contenu des bacs jaunes est trié au centre de tri Isséane situé à Issy les Moulineaux, puis est conditionné pour être envoyé en usines de recyclage. Le centre est exploité par TSI (TIRU-SITA). Ces déchets deviennent ainsi des matières premières secondaires qui sont transformés pour une deuxième vie.

**Environ 26 000 tonnes** de déchets d'emballages recyclables et papiers divers ont ainsi été triées en 2018.

Le recyclage concerne aussi le verre, collecté dans les conteneurs d'apport volontaire, ou le carton et le bois collectés au milieu des encombrants.

### LA VALORISATION ENERGETIQUE

L'incinération des déchets permet leur valorisation énergétique. La majorité de ces déchets incinérés sont traités par l'usine ISSEANE.

En 2018, **504 025 tonnes** de déchets ont été incinérées dans l'usine, qui a une capacité de 510 000 tonnes par an.

La combustion des déchets permet d'alimenter en partie le réseau de chauffage urbain de la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (CPCU).

### L'ENFOUISSEMENT

L'enfouissement est réservé aux déchets dits ultimes, c'est-à-dire les déchets dont a été extraite la part valorisable, ou qui ne peuvent pas être valorisés dans des conditions économiques et techniques acceptables du moment.

Ces déchets sont mis en centre d'enfouissement technique (CET) de classe 2 où les déchets sont isolés du milieu naturel afin de mieux gérer les polluants qui en résultent.

Le tableau suivant présente la destination des déchets selon le flux de déchets. Les informations sur la destination des déchets proviennent du Syctom.

Catégorie de déchets	Flux de déchets	Modalités de collecte	Tonnages collectés	Tonnages entrants	Destination des déchets collectés	Destination de traitement des DMA
Ordures ménagères et assimilés	Ordures ménagères résiduelles	-> PAP / AV/ PNEU	77 651 t	-> 79 940 t	Unité d'incinération	Centre de tri ou repreneurs directs 29 204 t 25%
		-> DS & Voirie	6 056 t	0 t	Unité de compostage	
				0 t	Unité de méthanisation	
			3 767 t	Installation de stockage		
	Verre	-> AV	6 450 t	-> 6 516 t	Repreneurs spécifiques	
		-> PAP	66 t			
Emballes & Papiers graphiques	->	0 t	-> 12 817 t	Centre de tri		
	-> PAP / AV/ PNEU	12 817 t				
Biodéchets des ménages	-> PAP	38 t	-> 38 t	Plate forme de compostage	Incinération 79 940 t 69%	
	-> Compostage individuel		0 t	Unité de méthanisation		
Déchets occasionnels	Déchets verts	-> PAP +DS	694 t	-> 1 368 t	Plate forme de compostage	Méthanisation 0 t 0%
		-> Déchèterie	673 t	0 t	Plate forme de compostage	
	Encombrants	-> PAP	6 258 t	-> 0 t	Unité d'incinération	
		-> Déchèterie	2 320 t	0 t	Installation de stockage...	
		-> Bois / Carton	546 t	9 125 t	Centres de tri & Recycleurs	
	Déchets dangereux	-> Déchèterie	0 t	-> 69 t	Repreneurs spécifiques	Stockage de déchets non dangereux 3 767 t 3%
		-> AV	69 t			
	Déchets de construction et de démolition	-> Déchèterie	1 500 t	-> 1 708 t	Installation de stockage d'inertes	Stockage de déchets inertes 1 708 t 1%
		-> DS	208 t		Recycleurs	
	DEEE	-> AV / DS	105 t	-> 313 t	Recycleurs	
-> Déchèterie		208 t				
Textiles	-> AV	434 t	-> 434 t	Recycleurs	Autres traitements 69 t 0,1%	
	-> Déchèterie	0 t				

# INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

## PRINCIPAUX CONTRATS DE PRESTATIONS

Nom de l'entreprise	Nature de la prestation	Durée du contrat	Fin de marché	Villes concernées	Montant annuel des prestations en € TTC
SEPUR	Collecte des OM et déchets d'emballages, journaux magazines recyclables	7 ans	31/12/2018	Boulogne-Billancourt	3 499 185
SEPUR	Collecte des déchets encombrants	7 ans	31/12/2018	GPSO	1 486 531
SITA	Collecte des OM et déchets d'emballages, journaux magazines recyclables	7 ans	31/12/2018	ILM, Vanves, Meudon, Chaville, Ville d'Avray, Sèvres, Marnes-la-Coquette	7 135 540
VEOLIA PROPLETE / ENVAC	Exploitation et maintenance des dispositifs de collecte pneumatique mobile et fixe	4,5 ans	31/12/2018	ILM	670 180
OTUS (VEOLIA)	Collecte des Points d'Apport Volontaire OM, CS, verre	4 ans	31/12/2018	GPSO	601 980
VEOLIA SARP INDUSTRIES	Collecte sur les marchés des déchets ménagers spéciaux	4 ans	31/03/2020	GPSO	242 052
CONTENUR	Achat et maintenance des bacs	4ans	17/08/2020	GPSO	350 991
PLASTIC OMNIUM	Achat et maintenance de points d'apport volontaire enterrés	4 ans	18/08/2020	GPSO	54 969
PLASTIC OMNIUM	Fourniture et renouvellement de colonnes aériennes d'apport volontaire	2,5 ans	17/07/2020	GPSO	136 574
VEOLIA	DSP collecte des DIB	7 ans	08/01/2020	GPSO	

Par ailleurs, les dépenses afférentes au Sycotm concernant le traitement des déchets s'élèvent à **10 988 942 €** pour la redevance (incinération des OM, tri des emballages, traitement des encombrants, accès aux déchèteries) et les contributions dues au Sycotm pour son fonctionnement (part population).

## DEPENSES ET RECETTES GLOBALES LIEES AU FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE GESTION DES DECHETS 2018

Ce chapitre présente de manière synthétique les recettes et dépenses du service public d'élimination des déchets de l'Etablissement Public Territorial GPSO pour l'année 2018.

DEPENSES FONCTIONNEMENT	RECETTES fonctionnement	
29 596 624,86 €	40 192 130,56 €	
	Dont TEOM	39 464 872,00 €
DEPENSES INVESTISSEMENT	RECETTES INVESTISSEMENT	
1 118 085,08 €	501 139,48 €	

- Les dépenses de fonctionnement ont augmenté par rapport à l'année 2017 de 4 %.  
L'augmentation des coûts est due :
  - A des nouvelles charges prises en compte (l'enlèvement et le traitement des bennes du CTM n'était pas facturé depuis la dissolution du SYELOM)
  - A l'augmentation des coûts de collecte (formule de révision)
  - A une augmentation des tonnages résiduels pris en charge (ordures ménagères mais également déchets de voirie), ce qui conduit à une augmentation du coût de traitement

Dans les charges à caractère général, prestations de services et autres sont compris les achats non stockés (eau, électricité...), les prestations de service extérieures (locations, primes d'assurances, maintenance...), les autres services extérieurs (frais d'affranchissement, honoraires, frais de nettoyage de locaux...).

### PRESENTATION DES COÛTS DU SERVICE DE GESTION DES DECHETS

Depuis 2011, une matrice des coûts est réalisée au sein de la collectivité. C'est un cadre homogène développé par l'ADEME qui permet une présentation standardisée des coûts de gestion du service public des déchets.

Objectif : identifier finement les coûts par flux de déchets, par étapes techniques de gestion et disposer d'un cadre commun pour se situer par rapport aux autres collectivités.

Les informations financières saisies dans la matrice des coûts doivent être fiables, c'est pourquoi, elles sont issues du compte administratif de la structure.

Un certain nombre d'opérations de retraitement des données comptables est obligatoire. De ce fait, les chiffres présentés diffèrent de ceux du compte administratif, notamment en raison de l'intégration des amortissements et des reprises de subventions d'investissements non pris en compte par la comptabilité publique.

Afin de consolider les résultats, cette matrice est validée chaque année par un bureau d'études pour le compte de l'ADEME.

Coût complet	=	Somme des charges
Coût technique	=	Coût complet - Recettes industrielles
Coût partagé	=	Coût technique - Soutiens des sociétés agréées
Coût aidé	=	Coût partagé - Aides

## COÛTS DU SERVICE & FINANCEMENT

Le coût aidé est le coût qui reste à la charge de la collectivité après perception de certaines recettes comme les subventions, les reventes de matériaux ou encore les soutiens liés au tri.

Coût aidé du service public	29 996 777,59 €
Coût aidé du service public en CHT/habitant	93,52 €

Il était à 85,67 € en 2017.

## STRUCTURE DU COUT DU SERVICE PUBLIC

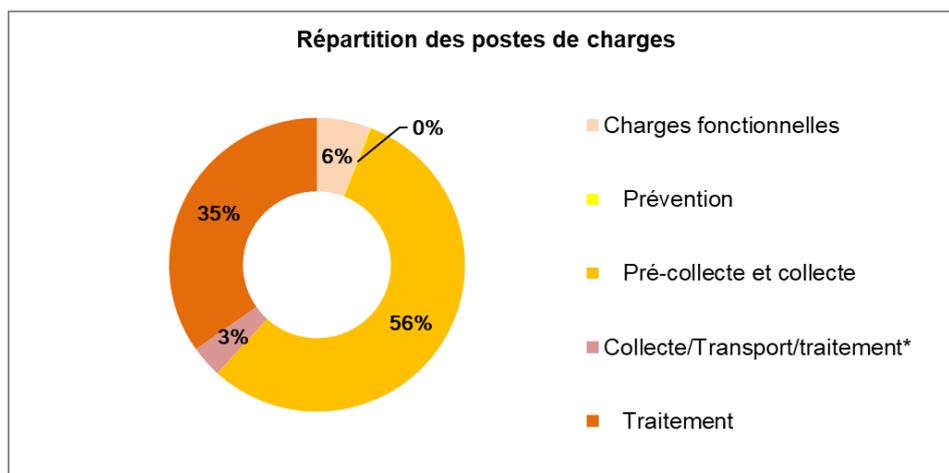
### NATURE DES CHARGES

Charges	2017	2018
<b>Charges fonctionnelles</b>	<b>1 621 981,00 €</b>	<b>1 702 116,85 €</b>
<i>Charges de structure</i>	<i>1 450 514,00 €</i>	<i>1 525 390,65 €</i>
<i>Charges de communication</i>	<i>171 467,00 €</i>	<i>176 726,20 €</i>
<b>Charges techniques</b>	<b>25 927 730,00 €</b>	<b>27 254 378,28 €</b>
<i>Prévention</i>	<i>29 320,00 €</i>	<i>29 983,21 €</i>
<i>Pré-collecte et collecte</i>	<i>15 255 147,00 €</i>	<i>16 157 915,72 €</i>
<i>Collecte/Transport/traitement*</i>	<i>775 086,00 €</i>	<i>1 006 239,48 €</i>
<i>Traitement</i>	<i>9 868 177,00 €</i>	<i>10 060 239,87 €</i>
<b>Total charges HT</b>	<b>27 549 711,00 €</b>	<b>28 956 495,14 €</b>
<b>TVA acquittée</b>	<b>1 413 743,00 €</b>	<b>1 465 611,42 €</b>
<b>Total charges TTC</b>	<b>28 963 454,00 €</b>	<b>30 422 106,56 €</b>

\*Collecte transport traitement : correspond aux charges relatives à l'exploitation des déchèteries.

L'augmentation des coûts est due :

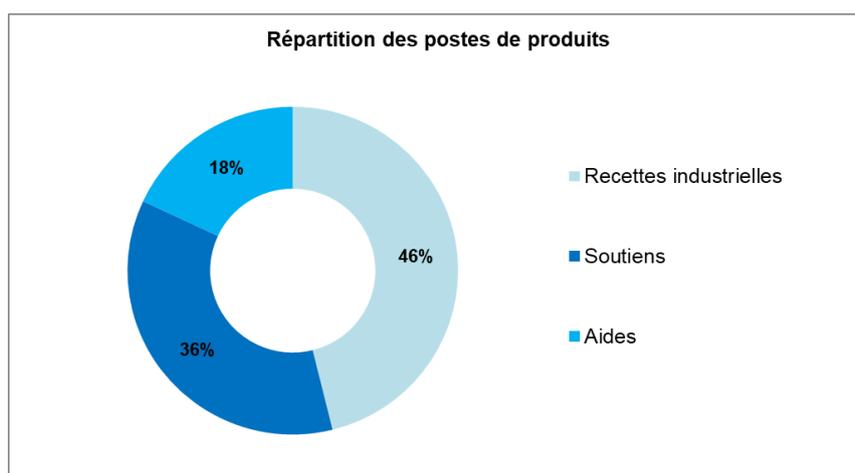
- A des nouvelles charges prises en compte (l'enlèvement et le traitement des bennes du CTM n'était pas facturé depuis la dissolution du SYELOM)
- A l'augmentation des coûts de collecte (formule de révision)
- A une augmentation des tonnages résiduels pris en charge (ordures ménagères mais également déchets de voirie), ce qui conduit à une augmentation du coût de traitement



Les coûts de traitement représentent près de 40% des charges. Il est ainsi difficile de réduire les coûts sauf à améliorer le tri et promouvoir la prévention des déchets.

## NATURE DES PRODUITS

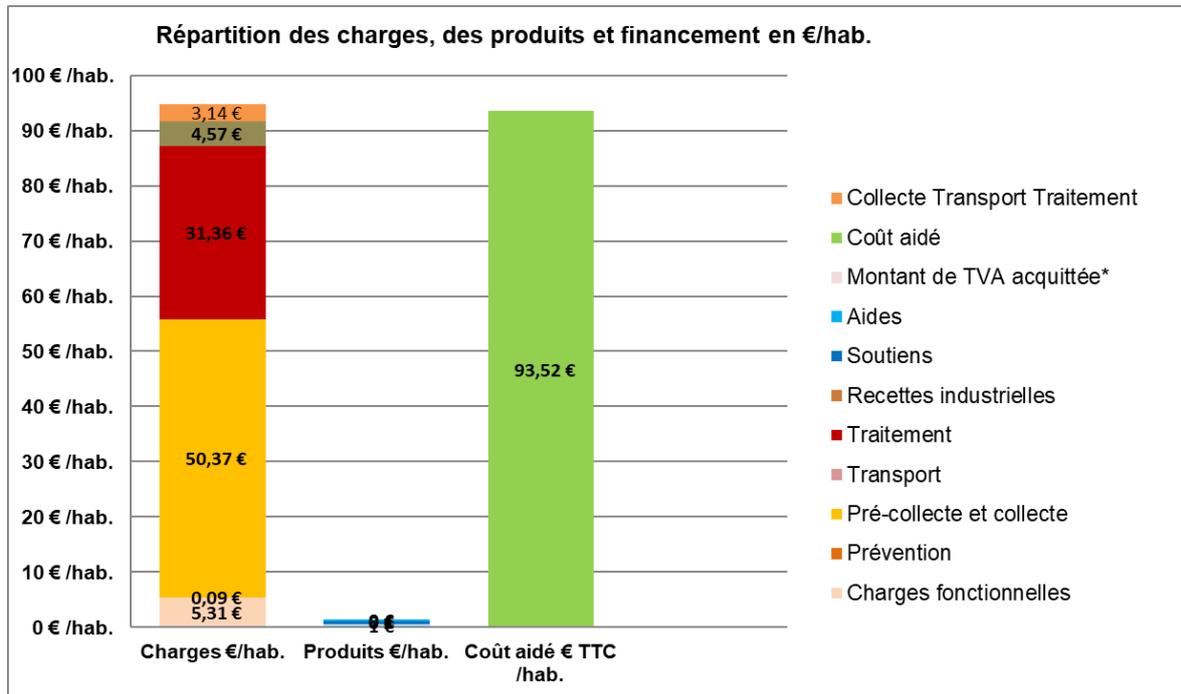
Produits	€ arrondis
<b>Recettes industrielles</b>	<b>196 211,01 €</b>
<b>Soutiens éco organismes</b>	<b>152 396,90 €</b>
<b>Aides/subventions</b>	<b>76 721,06 €</b>
<b>Total produits</b>	<b>425 328,97 €</b>



Plus de 50 % des produits perçus par GPSO sont les reversements du syndicat de traitement liés à sa contractualisation avec les éco-organismes et les repreneurs de matériaux.

Ainsi, plus la collectivité est performante dans le geste de tri, plus les produits augmenteront.

## REPARTITION DES CHARGES & PRODUITS



La proportion de produits perçus par la collectivité représente moins de 2% des charges.

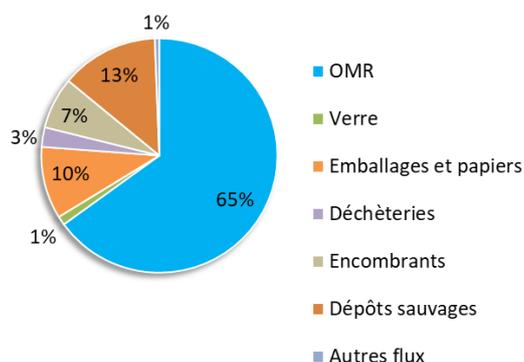
## COUT DU SERVICE PAR FLUX DE DECHETS

### COUT AIDE HT PAR FLUX

	OMR	Verre	Emballages et papiers	Déchèteries	Encombrants	Dépôts sauvages
<b>Charges fonctionnelles</b>	<b>918 619,96 €</b>	<b>50 974,86 €</b>	<b>273 464,38 €</b>	<b>1 268,78 €</b>	<b>139 313,06 €</b>	<b>302 102,68 €</b>
<b>Prévention</b>	<b>20 988,25 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>8 994,96 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>Pré-collecte</b>	<b>228 464,87 €</b>	<b>62 876,24 €</b>	<b>166 300,26 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>Collecte</b>	<b>8 558 339,59 €</b>	<b>424 277,44 €</b>	<b>2 463 147,03 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 341 074,91 €</b>	<b>2 913 435,38 €</b>
<b>Collecte Transport Traitement</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>762 789,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>Traitement</b>	<b>8 908 751,07 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>552 153,09 €</b>	<b>362 427,88 €</b>

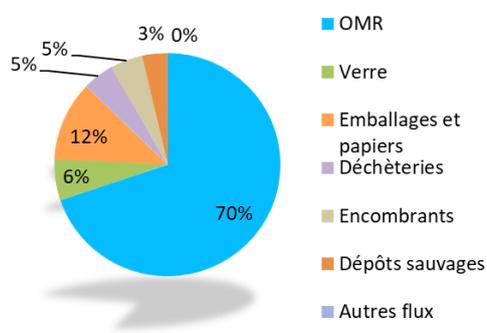
Globalement, les tonnages sont proportionnels aux coûts de gestion des déchets. Mais les dépôts sauvages et autres flux (déchets toxiques) ont un coût plus important par rapport aux quantités collectées.

### Répartition du coût aidé par flux de déchets



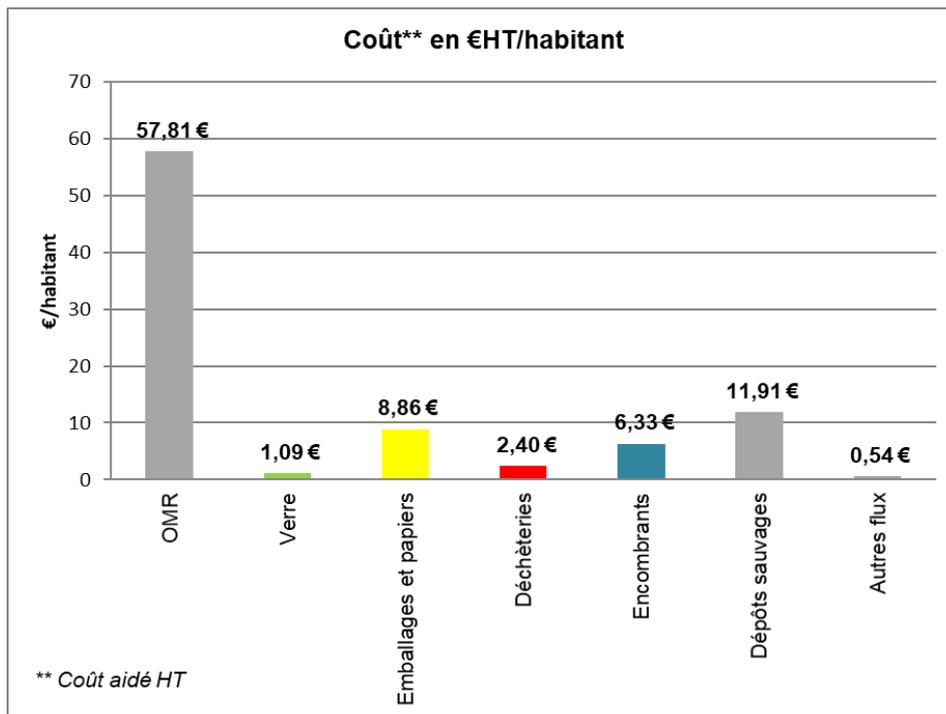
Les dépôts sauvages représentent 13 % du coût total.

### Répartition des quantités par flux de déchets

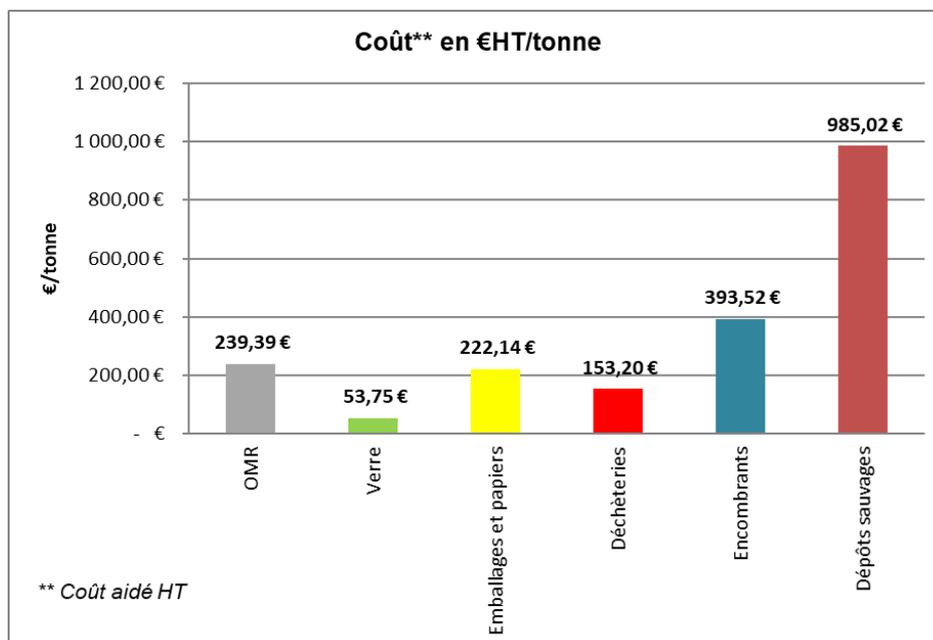


Les dépôts sauvages représentent 3 % des quantités totales.

Pour l'année 2018, la gestion des déchets par habitant a coûté à la collectivité :



Le coût le plus important est celui des ordures ménagères car les tonnages restent importants et aucun produit de valorisation n'existe, contrairement à la gestion des déchets recyclables ou des apports en déchèteries. Les encombrants et les dépôts sauvages représentent un montant assez important par rapport aux tonnages, justifié par un service de gestion conséquent.

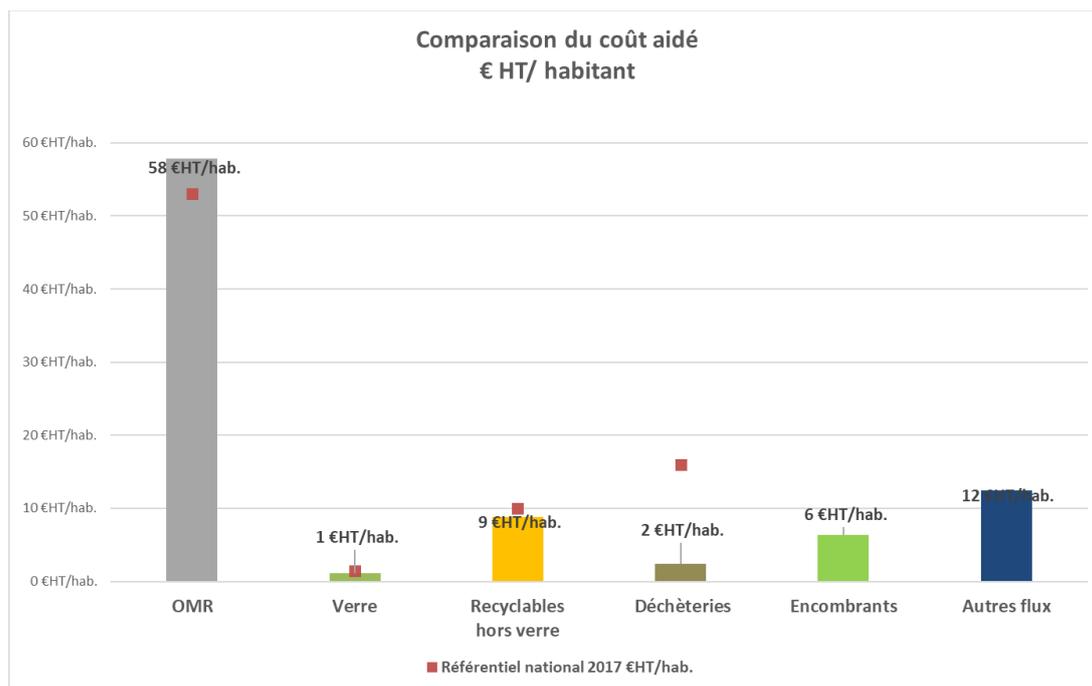


Concernant le coût de gestion par tonne, celui-ci est plus important pour les autres flux résiduels car le service rendu est important pour des tonnages proportionnellement faibles (déchets toxiques).

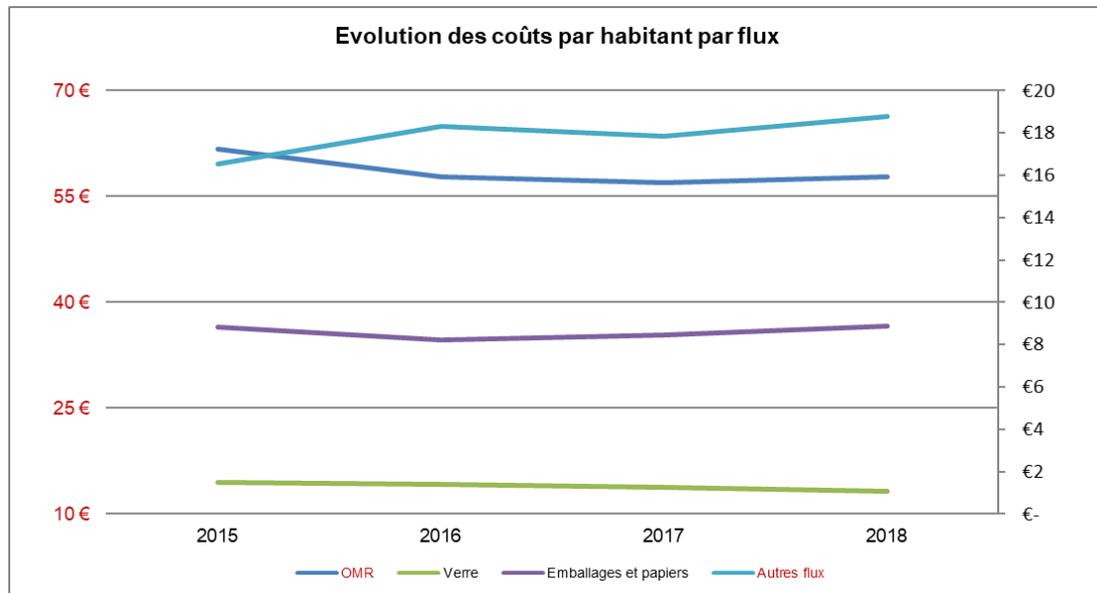
Le service rendu aux usagers pour la gestion des dépôts sauvages et des encombrants en porte à porte a un fort impact sur le coût de gestion des déchets.

## COMPARAISON AVEC LES DONNEES DU REFERENTIEL ADEME

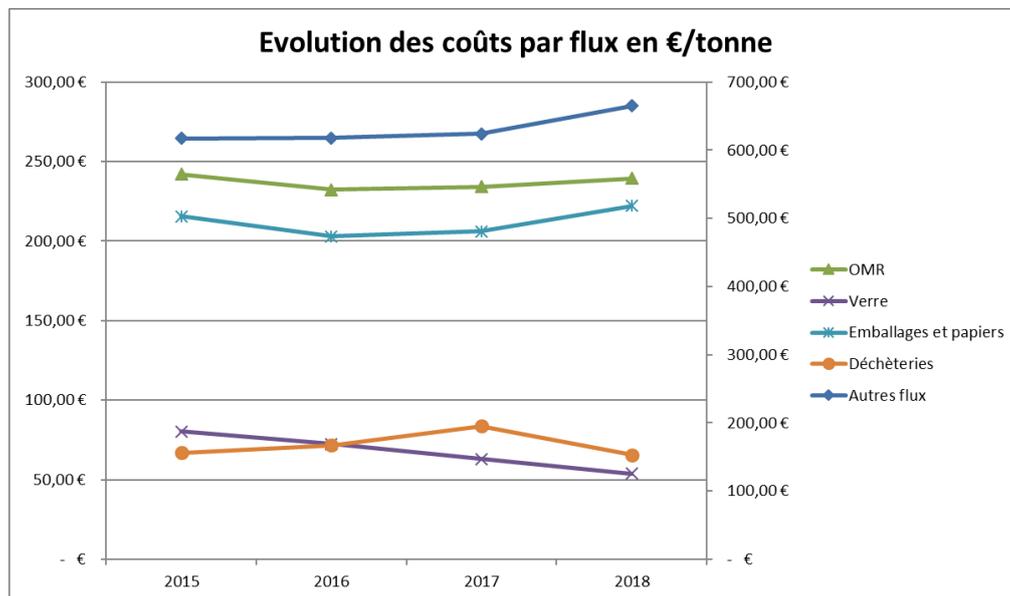
Comparée à d'autres collectivités de même typologie, GPSO est dans la moyenne nationale au niveau des coûts par habitant.



## EVOLUTION DES COUTS



Depuis 2015, le coût par habitant de gestion des déchets reste plutôt stable pour les flux principaux.



# PREVENTION DES DECHETS

## QU'EST-CE QUE LA PREVENTION DES DECHETS ?

La prévention des déchets consiste à produire moins de déchets et donc alléger notre poubelle.

- Parce que la production de déchets est très importante
- Pour vivre dans un environnement sain et léguer une planète viable aux générations futures
- Pour limiter notre consommation de ressources non inépuisables
- Pour avoir moins de déchets à traiter, à mettre en décharge ou à incinérer
- Pour réduire les coûts de gestion des déchets, tout en respectant mieux l'environnement et notre santé.

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) a renforcé la priorité donnée à la prévention de la production de déchets dans les actions à mener pour favoriser la transition vers une économie circulaire. Elle fixe notamment un objectif de réduction des déchets ménagers et assimilés de 10% par habitant entre 2010 et 2020. Cet objectif est déjà dépassé sur le périmètre de Grand Paris Seine Ouest.

Plusieurs actions ont été mises en œuvre qui visent à promouvoir ces nouveaux réflexes auprès des habitants.

## LA COLLECTE SOLIDAIRE D'APPAREILS ELECTRIQUES

GPSO en partenariat avec Eco-systèmes propose aux habitants d'Issy-les-Moulineaux et de Boulogne-Billancourt des points de collecte solidaires pour y déposer des appareils électriques hors d'usage ou en état de marche. Ce dispositif est proposé environ 1 fois par mois sur 2 points dans chaque ville. Les appareils électriques seront triés, nettoyés, réparés et vendus à prix solidaires par une structure de l'économie sociale et solidaire locale (Emmaüs) ou à défaut recyclés dans le strict respect des normes environnementales par Eco-Systèmes.



Etant donné le succès, le dispositif a également été déployé à Meudon en octobre 2018.

En 2018, **4 495 habitants se sont déplacés** et **57,59 tonnes** d'appareils ont été collectées.

## LE COMPOSTAGE

Le compostage permet de détourner de la collecte des ordures ménagères une partie importante des déchets de jardin et de cuisine.

Les déchets organiques constituent en effet 30 % des déchets rejetés par les français. Ces déchets sont donc présents en grandes quantités, et les composter permet de réduire les volumes traités par la filière classique d'incinération. Le compostage permet également de disposer d'un fertilisant naturel : ce retour au sol permet d'éviter l'achat d'engrais.

→ Mise à disposition de matériel gratuite

L'Etablissement Public Territorial GPSO met à disposition des habitants des composteurs subventionnés par le Sycotm à 90%. En raison de cette participation financière et du souhait de développer cette action, GPSO a décidé de mettre les composteurs gratuitement à disposition des habitants depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Deux modèles en plastique et en bois sont proposés pour une contenance de 400 ou 600 litres. Un kit, composé d'un aérateur et d'un bio-seau, est également fourni, ainsi que des lombricomposteurs.

→ Le compostage de quartier

Sous la supervision d'une association locale et après accord de la Ville, GPSO installe des composteurs sur l'espace public, au sein d'un square ou d'un parc, afin de permettre aux habitants qui le souhaitent de composter leurs déchets (après adhésion et formation auprès de l'association).

Après les 3 premières inaugurations en 2017, le déploiement des composteurs de quartier se poursuit avec 2 nouveaux composteurs de quartier installés en 2018.

Au total, GPSO compte 5 composteurs de quartier fin 2018.

- Boulogne-Billancourt : Square des Dominicaines, composteur supervisé par « Les Incroyables Comestibles »
- Issy-les-Moulineaux : Square Blériot, composteur supervisé par « Issy en herbe » et square Weiden, composteur supervisé par « Issy en transition », rue de la Galiote supervisé par les Terriens d'Issy.
- Marnes-la-Coquette : Square Pasteur, composteur supervisé par la ville en lien avec une habitante

D'autres composteurs sont en attente d'être installés en 2019.

→ Le compostage collectif en pied d'immeuble



Afin d'atteindre les objectifs de réduction des déchets, l'Etablissement Public Territorial GPSO souhaite développer le compostage collectif en pied d'immeuble.

**27 sites collectifs** dont 4 écoles et 3 crèches ont été équipés en 2018 sur le territoire.

Chaque référent de site a pu suivre pendant une journée une formation de guide composteur financée par le Sycotm. Chaque site est accompagné tout au long du projet par les maîtres composteurs (de GPSO ou du Sycotm).



→ Le compostage en pavillon

**Près de 214 composteurs** en pavillon ont été distribués.

→ Le compostage individuel en appartement : le lombricompostage

**Près de 390** lombricomposteurs ont été distribués aux particuliers.

## LA COMMUNICATION

### EVENEMENTIEL

Comme chaque année, l'Établissement Public Territorial GPSO a profité des différentes manifestations organisées sur son territoire pour sensibiliser les habitants aux gestes du tri et de prévention.

Des stands d'information et de sensibilisation à la prévention se sont ainsi tenus sur différents événements :

- La campagne à Issy (Issy-les-Moulineaux), le 27 mai
- Forum des associations (8 villes) avec sensibilisation tri/prévention sur 7 villes, les 7, 8 et 9 septembre
- et lors du vide-grenier de Marnes-la-Coquette, le 23 septembre
- Festival des sports de nature (GPSO / Meudon), le 30 juin
- Portes-ouvertes des serres (Meudon), du 6 au 10 juin
- Natur'à Vanves, le 1<sup>er</sup> juin
- Les Printemps d'Issy (éco-animateurs Syctom), le 3 juin

Des rencontres pédagogiques et des animations ont également été réalisés :

- Rencontres pédagogiques à la Maison de la nature et de l'arbre pour les enseignants et les animateurs (prévention des déchets ; compostage)
- 650 enfants sensibilisés à la lutte contre le gaspillage alimentaire lors d'animations dans des établissements scolaires de Marnes-la-Coquette, Ville-d'Avray et Meudon.

### DES OUTILS DE COMMUNICATION

Des outils de communications sont à disposition des habitants et renouvelés régulièrement (calendriers collecte, mémos, affiches...).



## PERSPECTIVES 2019

- **Mise en place du nouveau marché de collecte**

En 2019, les marchés de collecte doivent être renouvelés. Dans le cadre, le travail de renouvellement des marchés a été mené en 2018. Ce travail a conduit à modifier l'allotissement des prestations, en intégrant les prestations historiquement réalisées par le Syelom (collecte en apport volontaire, collecte et traitement des bennes des CTM...). Le nouveau marché est alloté de manière suivante :

- Lot n°1 : Collectes des déchets ménagers et assimilés des Directions Territoriales Est et Ouest
- Lot n°2 : Collectes des déchets ménagers et assimilés de la Direction Territoriale Nord
- Lot n°3 : Mise à disposition de bennes, enlèvement et traitement des déchets sur l'ensemble du territoire

Dans le cadre du nouveau marché, les prestataires de collecte doivent faire un travail de contrôle de la qualité de la collecte sélective (dessus du bac), avant de le collecter. Si la qualité de la collecte sélective n'est pas satisfaisante, le bac doit être refusé : un scotch est apposé sur le couvercle permettant de signaler à l'utilisateur que son bac est pollué. Le prestataire doit faire remonter les adresses où les bacs sont refusés de manière à ce que les contrôleurs puissent resensibiliser les adresses ayant fait l'objet de refus.

- **Suivi de l'expérimentation des déchets alimentaires**

Après le démarrage de la collecte des déchets alimentaires dans deux villes du territoire et 10 écoles, l'enjeu de 2019 est le suivi de la mise en place de cette collecte, et le déploiement sur les marchés alimentaires.

- **Sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire**

En parallèle de la mise en place du tri des déchets alimentaires dans les écoles, la Maison de la nature et de l'arbre porte un projet de sensibilisation des enfants à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

- **Déploiement de l'offre compostage**

La Maison de la nature et de l'arbre poursuit la sensibilisation au compostage et la distribution du matériel de compostage.

Rapport établi conformément à l'article L2224-17-1 du Code  
Général des Collectivités Territoriales

et

au décret d'application n° 2015-1827 du 30 décembre 2015